

Start-up: Un fonds d'amorçage

• Trois sociétés de gestion en lice pour gérer le fonds Innov Invest

• Lundi 5 juin, dernier délai pour le dépôt des dossiers définitifs

LE chronomètre tourne pour les sociétés de gestion présélectionnées pour piloter le fonds dédié aux start-up innovantes. Elles ont jusqu'au lundi 5 juin pour rassembler des lettres d'intention d'investisseurs potentiels privés pour un montant minimum de 50 millions de DH. Un montant auquel s'ajouteront 100 millions de DH que le gouvernement déboursa via la Caisse centrale de garantie (CCG).

Après un processus de présélection, trois sociétés de gestion sur une douzaine au départ ont été retenues pour la finale: Azur Partners, Burj Capital et Merab. Les critères portaient sur la qualité des dirigeants et leur parcours, de l'originalité de leurs projets et du processus d'investissement, leurs partenariats et leur implication dans l'écosystème entrepreneurial... Deux des trois finalistes seront désignés pour assurer la gestion des

500 millions de DH du fonds Innov Invest.

De la capacité financière des sociétés dépendra l'issue de cette compétition. C'est d'ailleurs ce qui explique la prorogation du délai pour le dépôt des dossiers jusqu'au 5 juin qui, initialement, était fixé au 5 mai.

A l'origine de ce projet, un prêt de la Banque mondiale, de l'ordre de 500 millions de DH (50 millions de dollars), destinés à financer les start-up innovantes. Le déblocage de ce prêt en faveur du Maroc à l'instigation de l'ex-président des Etats-Unis Barack Obama dont la déclaration a été faite par Joe Biden, ancien vice-président, en 2014 lors du Global Entrepreneurship Summit tenu à Marrakech.

La mise en place de ce fonds a pris du retard à cause des formalités administratives. D'ailleurs, il n'a été intégré au projet de loi de finances 2017 qu'après dénouement du processus de formalisation qui a coïncidé avec la formation du nouveau gouvernement.

Un élément déclencheur

LE fonds d'amorçage public-privé dédié aux start-up innovantes a une durée de vie de 10 ans, qui pourrait être prorogée à 15 ans. «L'objectif de cette première expérience est de créer un cercle vertueux dans l'écosystème entrepreneurial marocain avant de renouveler cette expérience avec des fonds beaucoup plus importants en taille et qui pourraient être à vocation régionale ou même africaine», selon le souhait d'un acteur du Private Equity au Maroc. La sélection définitive des sociétés de gestion devrait intervenir au courant du mois de juin. Le lancement effectif des fonds est prévu avant fin 2017 après que les sociétés de gestion aient achevé leurs formalités juridiques de constitution de fonds, de mise en place des procédures et la constitution d'équipes pour amorcer les premiers engagements. □

Spécialisé dans le financement de projets dans le domaine des technologies de l'information, Maroc Numeric Fund n'est pas passé par ce processus. Cependant, il bénéficiera d'une ressource de 50 millions de DH, prélevée sur le même fonds afin de lui permettre de continuer son activité d'investissement dans les start-up innovantes émanant du secteur ICT.

La taille financière des fonds retenus, à l'exception de Maroc Numeric Funds, atteindra un minimum de 150 millions de DH. Comme le prévoit leur cahier des charges, ils devraient financer trois types de start-up selon leur maturité, à raison de 20% pour le Seed (les structures de création récente), 40% pour les post-crétions (1 à 3 ans d'existence) et 40% pour le capital

de 500 millions de DH

risque (autour de 5 ans d'existence). Une start-up en phase de démarrage, qui n'a généralement pas besoin de gros moyens financiers, pourrait obtenir un financement d'environ 1,5 million de DH.

Par ailleurs, le fonds Innov Invest gardera environ 250 millions de DH pour financer et animer les acteurs de l'écosystème entrepreneurial qui seront sélectionnés par la CCG moyennant un processus rigoureux en cours et qui devrait aboutir à leur labellisation par la suite pour prétendre au dit financement. Les acteurs sélectionnés assureront l'accompagnement des porteurs de projets en amont et pendant les différentes phases de leur vie en coordination avec les sociétés de gestion sélectionnées pour la gestion des fonds qui seront les donneurs d'ordre de leurs besoins en matière d'assistance technique pour leurs projets cibles ou investis... L'horizon de sortie des fonds des start-up investies varie entre 4 et 7 ans. Elles pourront être rachetées par leurs fondateurs ou un investisseur stratégique, soit par un fonds



Les critères d'innovation concernent la mise au point d'un produit (bien ou service), d'un procédé nouveau ou amélioré, une nouvelle démarche de commercialisation ou une nouvelle méthode organisationnelle

de développement ou introduites en Bourse si les critères sont réunis. □

Hassan EL ARIF